IV

A PROPOS DE CATULLE (44, 18 ET 92, 3) : LES SENS DU VERBE *DEPRECOR*

par Claude MOUSSY
Professeur à l'Université de Paris IV
1, rue Victor-Cousin, 75230 Paris

SOMMAIRE. — *A propos de deux emplois de* **deprecor** *dans l'œuvre de Catulle, on propose une reconstitution de l'histoire de ce terme. Dans ce verbe préfixé, le préverbe* **de** *offre trois valeurs différentes : une valeur d'éloignement (***deprecor** *signifie alors « s'efforcer de détourner par des prières »), une valeur de renforcement (***deprecor** *veut alors dire « prier avec instance »), enfin une valeur d'inversion (seulement dans le sens de « maudire »). Pour reconstituer l'évolution sémantique du verbe, on s'efforce de montrer comment les deux premiers sens ont été à l'origine des diverses autres acceptions du vocable.*

EPITOME. — *Postquam uim uerbi « deprecor » in Catulli carminibus perspexi, mihi propositum est omnes illius uocabuli significationes describere. In illo composito uerbo, « de » praepositio triplicem uim capit : « de » amotionem et depulsionem significat (deprecor precando aliquid auertere conor ualet), « de » incrementum et amplificationem significat (deprecor aliquem ualde precor ualet), « de » mutationem alicuius significationis in contrariam significat (deprecor aliquem detestor, exsecror ualet). Quo modo e duabus primis significationibus ceterae uerbi sententiae ortae sint demonstrare conatus sum.*

L'œuvre de Catulle qui offre deux occurrences du verbe *dēprecor* fournit l'occasion d'étudier l'histoire d'un verbe préfixé dont la destinée apparaît singulière, surtout quand on la compare à celle du verbe *precor*. Les deux emplois catulliens de *dēprecor* ne sont pas identiques et chacun d'eux présente un intérêt non négligeable pour la reconstitution de l'évolution sémantique du verbe.

Il s'agit d'abord, dans le poème 44 que Catulle adresse à son domaine de Tibur, de vers où le poète remercie ce domaine de l'avoir guéri d'un mauvais rhume et d'une toux persistante dont la cause, affirme-t-il, est la lecture d'un discours de Sestius contre la candidature d'Antius (v. 5-15). Le poème se termine ainsi (v. 16-21) :

> *Quare refectus maximas tibi grates*
> *ago, meum quod non es ulta peccatum.*
> *Nec deprecor iam, si nefaria scripta*
> *Sesti recepso, quin grauedinem et tussim*
> *non mi, sed ipsi Sestio ferat frigus,*
> *qui tunc uocat me, cum malum librum legei.*

« C'est pourquoi, une fois rétabli, je t'adresse de très grandes actions de grâces parce que tu n'as pas tiré vengeance de ma faute. Et je ne refuse

pas désormais, si je reçois les écrits abominables de Sestius, que leur froideur ne fasse contracter le rhume et la toux non pas à moi, mais à Sestius lui-même qui m'invite quand j'ai lu un mauvais livre. »

Nous rendons *nec deprecor quin* par « je ne refuse pas que », traduction que nous justifierons plus loin [1].

L'autre occurrence de *dēprecor* chez Catulle se rencontre dans le poème 92 :

Lesbia mi dicit semper male nec tacet umquam
de me; Lesbia me dispeream nisi amat.
Quo signo? quia sunt totidem mea; deprecor illam
assidue, uerum dispeream nisi amo.

« Lesbie dit sans cesse du mal de moi et ne se tait jamais à mon propos; que je périsse si Lesbie ne m'aime pas. Quelle en est la preuve? c'est que mon attitude est toute semblable : je la maudis continuellement, mais que je périsse si je ne l'aime pas ».

L'acception dans laquelle Catulle utilise ici *dēprecor*, celle de « maudire, couvrir d'imprécations », est plus rare que celle de « refuser ». C'est chez Catulle que l'on rencontre la première attestation de cet emploi du verbe qui se retrouve ensuite seulement dans un petit nombre de textes [2].

Nous allons nous efforcer de replacer les deux emplois catulliens dans l'histoire de *dēprecor* qui offre d'autres acceptions beaucoup plus usuelles. Avant d'aboutir à une description aussi complète que possible de la polysémie de ce verbe, nous examinerons un chapitre des *Nuits Attiques* où Aulu-Gelle, s'intéressant à l'emploi de *dēprecor* dans le poème 92 de Catulle, donne un aperçu des sens fondamentaux de ce vocable, puis nous verrons comment dans l'article *dēprecor* du *Thesaurus L. L.* sont présentées les différentes acceptions du verbe et comment elles sont classées.

* * *

Aulu-Gelle consacre entièrement le chapitre 16 du livre VII des *Nuits Attiques* à l'examen de plusieurs acceptions de *dēprecor*. Il s'intéresse d'abord au poème 92 de Catulle où le verbe, écrit-il, a pu être mal interprété par un pseudo-savant. Ce dernier en effet donnait à *dēprecor* un des sens que le verbe présente dans le langage courant où il est, ajoute Aulu-Gelle, synonyme de *ualdē precor, ōrō, supplicō*, autrement dit où il signifie « prier instamment, implorer, supplier » [3]. Aussi le pseudo-savant trouvait « très froids » des vers que l'on s'accorde d'ordinaire à trouver « très

1. Voir *infra*, p. 81.

2. Voir *infra*, p. 79.

3. *N. A.* 7, 16, 3 : « *Deprecor* » *hoc in loco uir bonus ita esse dictum putabat, ut plerumque a uulgo dicitur, quod significat* « *ualde precor* » *et* « *oro* » *et* « *supplico* », *in quo* « *de* » *praepositio ad augendum et cumulandum ualet.*

beaux »[4], car, précise Aulu-Gelle, *dēprecor* est ici un équivalent de *dētestor, exsecror, dēpellō* ou encore *abōminor*, c'est-à-dire qu'il exprime l'idée de « maudire », « charger d'imprécations » ou d' « écarter », « repousser »[5]. À l'antithèse de *male dicit* et de *amat* dans les deux premiers vers du poème 92 correspond alors bien l'antithèse de *dēprecor* et de *amō* dans les deux vers suivants.

Aulu-Gelle analyse avec justesse la valeur du préverbe *dē* dans l'acception où *dēprecor* équivaut à *ualdē precor : in quo de praepositio ad augendum et cumulandum ualet*, « le préverbe *dē* y est employé pour augmenter et accroître »[6]. On peut dire que *dē* est alors un préverbe augmentatif et que *dēprecor* présente une valeur intensive.

En revanche, Aulu-Gelle n'indique pas avec précision la valeur de *dē* lorsque le verbe équivaut à *dētestor, exsecror*. Il se contente de noter : *nam de praepositio, quoniam est anceps, in uno eodemque uerbo duplicem uim capit*, « car le préverbe *dē* est équivoque, il présente une double valeur dans un seul et même verbe »[7]. Aulu-Gelle a raison de remarquer que *dē* offre une autre valeur dans l'emploi catullien, mais, lorsqu'il parle de la double valeur du préverbe dans *dēprecor*, il nous paraît ne pas avoir examiné ce problème avec suffisamment d'attention. En effet, il assimile un peu plus loin (7, 16, 8 sq.) l'emploi de *dēprecor* au sens de « maudire » rencontré chez Catulle aux emplois beaucoup plus courants du verbe dans l'acception de « détourner, écarter ». Dans ce dernier cas, on peut dire que le préverbe *dē* marque l'éloignement, alors que la valeur de *dē* dans *dēprecor*, « maudire », nous semble plus difficile à définir. Nous reviendrons sur ce problème[8], mais il convient de signaler dès maintenant que la polysémie de *dēprecor* repose sur trois valeurs distinctes du préverbe, fait singulier, car il n'est déjà pas fréquent que le préverbe *dē* confère à un même verbe deux valeurs différentes : on peut citer les exemples de *dēfōrmō*, « donner une forme, décrire » et par ailleurs « déformer, défigurer » et, avec d'autres valeurs du préverbe, de *dēcurrō*, « descendre en courant » et « parcourir d'un bout à l'autre » ou encore, pour parler de verbes moins usuels, de *deargentō* ou *dēcoquō*[9]. Mais aucun de ces verbes n'offre une polysémie aussi riche que celle de *dēprecor* : nous verrons en effet qu'à chacune des deux principales valeurs du préverbe *dē* dans *dēprecor* (indication de l'éloignement ou indication de l'intensité) correspondent plusieurs acceptions différentes[10].

4. *N. A.* 7, 16, 2 : *frigidissimos uersus esse dicebat omnium quidem iudicio uenustissimos.*

5. *N. A.* 7, 16, 5 : *Sic enim « deprecor » a Catullo dictum est, quasi « detestor » uel « exsecror » uel « depello » uel « abominor ».*

6. *N. A.* 7, 16, 3 : voir *supra*, n. 3.

7. *N. A.* 7, 16, 5.

8. Voir *infra*, p. 79.

9. *Deargentō* a pu signifier « dépouiller de son argent » (Lucilius 682 ed. Marx) et, dans la latinité tardive, « argenter », « garnir d'argent » ; *dēcoquō* présente, entre autres sens, celui de « réduire par la cuisson » ou « séparer par fusion » et celui de « faire cuire entièrement ». Pour ces différents verbes, et en particulier pour *dēfōrmō*, se pose le problème de savoir si on a à faire à des faits de polysémie ou d'homonymie. En ce qui concerne *dēprecor*, le chapitre qu'Aulu-Gelle consacre à ce verbe montre bien que les Latins avaient le sentiment d'une seule forme verbale pourvue de sens différents. Nous considérons nous aussi que l'histoire de *dēprecor* est à décrire comme celle d'un verbe polysémique.

10. Voir *infra* le tableau des sens et acceptions de *dēprecor* (p. 84) : nous avons distingué quatre

Revenons au chapitre des *Nuits Attiques* où sont cités quelques passages d'Ennius et de Cicéron destinés à illustrer les deux sens fondamentaux de *dēprecor* que distingue Aulu-Gelle. Nous aurons ainsi un premier aperçu de la polysémie du verbe. Aulu-Gelle propose d'abord deux passages de Cicéron (*Pro Sulla* 72 et *De lege agraria* 2, 100) qui sont censés illustrer la valeur intensive de *dēprecor*. Aulu-Gelle ne signale aucune différence de sens entre les emplois du verbe dans les deux passages; ils ne sont pourtant pas identiques. Dans le *Pro Sulla* 72 : *quam multorum hic uitam est a Sulla deprecatus*, « de combien d'hommes n'a-t-il pas demandé instamment la vie à Sylla », *dēprecor*, signifiant « demander instamment », apparaît dans la construction *deprecari aliquid ab aliquo* qui est assez fréquente à l'époque cicéronienne et qui est encore bien représentée dans la latinité tardive [11]. En revanche, dans le *De lege agraria* 2, 100 : *si quid deliquero, nullae sunt imagines quae me a uobis deprecentur*, on a affaire cette fois à la construction *deprecari aliquem ab aliquo*, avec un complément d'objet désignant une personne. On peut encore rattacher cet emploi à la valeur intensive du verbe, comme le fait Aulu-Gelle; en effet, cette expression veut dire littéralement « réclamer instamment quelqu'un à quelqu'un », c'est-à-dire « demander grâce pour quelqu'un à quelqu'un » ou « intercéder en faveur de quelqu'un auprès de quelqu'un ». La phrase de Cicéron signifie : « Si j'ai commis quelque faute, je n'ai aucun portrait d'ancêtres qui intercèdent pour moi auprès de vous ». Ce type de construction est bien attesté chez Cicéron [12], mais nous n'en avons pas trouvé d'occurrence en dehors de son œuvre. Cela peut s'expliquer par la concurrence d'un autre syntagme *deprecari aliquem* présentant un sens différent, à savoir « prier, supplier quelqu'un », c'est-à-dire « intercéder auprès de quelqu'un » (et non plus « en faveur de quelqu'un »). Cet autre emploi de *deprecari aliquem* se rencontre aussi chez Cicéron, dans le *Pro Sestio* 27 : *quae quidem tum mutatio non deprecationis est causa facta, sed luctus. Quem enim deprecarere...?* « On ne prit pas le deuil en vue d'une intercession, mais par affliction. En effet qui supplier? » (ou « auprès de qui intercéder? »). La présence du second complément (*ab aliquo*), indiquant la personne auprès de qui on intercède, lève toute ambiguïté sur le sens de *deprecari aliquem* dans des passages comme celui du *De lege agraria* 2, 100 (*me a uobis deprecentur*). Mais il arrive que Cicéron n'exprime pas ce second complément; ainsi dans *Fam.* 4, 7, 6 : *Hic te unius sollicitudines, unius etiam multae et assiduae lacrimae, C. Marcelli, fratris optimi, deprecantur.* J. Beaujeu traduit ainsi le passage : « Ici, les inquiétudes et aussi les larmes abondantes et constantes d'un seul homme, C. Marcellus, ton excellent cousin, intercèdent pour toi » [13]. Le syntagme réduit à *te deprecantur* peut paraître ambigu; la preuve en est que, dans l'article *dēprecor* du *Thesaurus L. L.*, cet exemple est classé sous la rubrique *aliquem orare, implo-*

acceptions explicables à partir de la valeur d'éloignement de *dē* et cinq acceptions justifiables par la valeur augmentative du préverbe.

11. Voir l'article *dēprecor* du *Thesaurus L. L.*, col. 600, l. 4 sq.

12. Voir encore *Flacc.* 24; *Planc.* 102; *Quir.* 7 et 16.

13. Cicéron, *Correspondance* (*C. U. F.*), t. VII, p. 112.

rare, supplicare (col. 600, l. 45 sq.), comme si l'expression signifiait ici « te supplient » ou « intercèdent auprès de toi ». L'interprétation choisie par J. Beaujeu (« intercèdent pour toi ») est la seule compatible avec le contexte. Seule la seconde acception de *deprecari aliquem*, « prier instamment, supplier quelqu'un » est bien représentée après l'époque cicéronienne [14].

Dans la deuxième partie de son chapitre (7, 16, 8 sq.), Aulu-Gelle, pour illustrer l'acception de « maudire » rencontrée dans le poème 92 de Catulle, propose une plus longue série de textes empruntés les uns à Ennius, les autres à Cicéron. Il prétend que les livres sont remplis de cet emploi de *dēprecor* (*pleni sunt adeo libri similis in hoc uerbo significationis*) ; on peut en douter, si on en juge par les passages qu'il a choisis et qui font apparaître en réalité une acception du verbe nettement distincte de celle de « maudire ». On notera en effet d'abord que dans tous les textes cités par Aulu-Gelle le complément de *dēprecor* désigne une chose (et non une personne, comme c'est le cas chez Catulle) et ensuite que le verbe y signifie « écarter, éloigner, détourner » (et non « maudire »).

Voici le premier fragment d'Ennius où le poète « ne s'est pas exprimé bien différemment de Catulle », prétend Aulu-Gelle (7, 16, 9 : ... *non longe secus dixit quam Catullus*) ; c'est un fragment de l'*Érechtée* [15] :

> *qui nunc aerumna libertatem paro,*
> *quibus seruitutem mea miseria deprecor.*

« moi qui maintenant par mes malheurs procure la liberté à ceux de qui, par mon infortune, j'écarte la servitude ».

Aulu-Gelle reconnaît ensuite une différence entre cet emploi et l'emploi catullien puisqu'il ajoute *significat abigo et amolior, uel prece adhibita uel quo alio modo*, « il veut dire *abigō* et *āmōlior* (c'est-à-dire « je détourne », « j'écarte »), soit en utilisant la prière, soit par quelque autre moyen ». Nous remarquons qu'Aulu-Gelle n'use pas ici des mêmes synonymes que pour l'emploi de *dēprecor* rencontré chez Catulle [16]. Il reconnaît donc, au moins implicitement, une différence entre les deux emplois. S'il insiste sur les points communs, c'est sans doute qu'il a voulu montrer que le préverbe *dē* présentait dans les deux cas une valeur commune d'éloignement, même si le verbe préfixé n'offrait pas une acception identique.

Le second fragment d'Ennius cité par Aulu-Gelle est un fragment du *Cresphontes* [17] :

> *Ego cum meae uitae parcam, letum inimico deprecer.*

14. Voir l'article *dēprecor* du *Thesaurus L. L.*, col. 600, l. 49 sq. Il faut noter que *dēprecārī*, « intercéder en faveur de quelqu'un » se rencontre déjà chez Plaute, mais avec un complément au datif qui, lui, n'est pas ambigu : *Asin.* 946 : *si uoltis deprecari huic seni ne uapulet*, « si vous voulez intercéder en faveur de ce vieillard pour lui épargner la bastonnade » ; cf. *Epid. 687 : nihil moror mihi deprecari.*

15. Voir H. D. JOCELYN, *The tragedies of Ennius*, 1969, p. 99 (v. 141-142).

16. Voir *supra*, n. 5. On relèvera dans le commentaire d'Aulu-Gelle en 16, 7, 9, l'expression *uel prece adhibita, uel quo alio modo* où *quo alio modo* peut viser l'emploi de *dēprecor* dans ce passage d'Ennius (*mea miseria deprecor*).

17. Voir H. D. JOCELYN, *op. cit.*, p. 97 (v. 134).

L'expression *letum inimico deprecer*, « j'écarterais de mon ennemi la mort », offre la même construction *deprecari aliquid alicui* et la même acception de *dēprecor* que *quibus seruitutem... deprecor* dans le premier fragment.

Dans les trois passages de Cicéron qu'Aulu-Gelle cite ensuite à l'appui de sa démonstration, les occurrences du verbe sont analogues à celles que nous avons rencontrées chez Ennius : il s'agit d'écarter l'hostilité (*Rep.* 6, 2, 2 : *inuidiam*), l'aversion qui s'attache à la malhonnêteté (*Caec.* 11, 30 : *improbitatis odium*) ou encore des accusations de cupidité (*Verr.* 2, 192 : *auaritiae crimina*). Citons seulement le premier passage, le seul auquel Aulu-Gelle ajoute un bref commentaire :

Rep. 6, 2, 2 : *Quod quidem eo fuit maius, quia, cum causa pari collegae essent, non modo inuidia pari non erant, sed etiam Claudi inuidiam Gracchi caritas deprecabatur.*

« Ce fut d'autant plus remarquable que, comme ces collègues étaient impliqués dans la même accusation, non seulement ils n'étaient pas l'objet de la même haine, mais même l'affection pour Gracchus écartait la haine pour Claudius ».

Glosant l'expression *inuidiam deprecabatur*, Aulu-Gelle écrit (7, 16, 11) : *quasi propulsabat inuidiam et defensabat inuidiam* : il recourt donc encore une fois à des verbes signifiant « repousser, écarter » (*prōpulsāre, dēfēnsāre*) pour commenter cette valeur de *dēprecārī*. Il propose en outre un intéressant rapprochement avec le verbe grec παραιτεῖσθαι, qui, parmi ses diverses acceptions, présente en effet, comme *dēprecor*, celles de « demander par des prières » et de « chercher à écarter par des prières, refuser, repousser » [18].

Dans ce chapitre consacré à *dēprecor* Aulu-Gelle ne s'est donc intéressé qu'aux deux sens du verbe qu'il considère comme les plus usuels : celui où, le préverbe ayant valeur augmentative, *dēprecor* est l'équivalent de *ualdē precor* et signifie donc « prier instamment » et celui où, le préverbe marquant l'éloignement, *dēprecor* veut dire « écarter, éloigner, détourner »; c'est à ce second sens qu'Aulu-Gelle rattache l'emploi du verbe dans l'acception de « maudire » chez Catulle. Si « prier instamment » peut être considéré comme le sens originel de *dēprecor* lorsque *dē* a valeur augmentative, en revanche « écarter, repousser » n'est pas le sens originel du verbe quand *dē* a valeur d'éloignement; en effet, bien que cet emploi de *dēprecor* soit attesté dès l'époque archaïque, c'est déjà une acception dérivée : la notion de prière est absente de cette acception du verbe qui correspond à une extension de sens [19]. On est conduit, selon les principes de la

18. *N. A.* 7, 16, 11 : *quod Graeci propinqua significatione* παραιτεῖσθαι *dicunt*. Le passage du *De republica* de Cicéron est également cité par Nonius qui glose lui aussi *dēprecor* à l'aide de verbes signifiant « écarter, repousser » (p. 290, 15) : *Deprecor, amolior, depello, propulso.*

19. Dans le Tableau des sens et acceptions de *deprecor* (voir *infra*, p. 84), c'est l'acception 3 (sous le sens I). La notion de prière est déjà absente dans l'emploi de *dēprecor* que fait Ennius dans les passages cités par Aulu-Gelle; voir *supra*, p. 74 et n. 16.

reconstruction sémantique[20], à supposer un sens originel « s'efforcer de détourner par des prières » ou « détourner par des prières », non attesté dans les textes archaïques qui nous ont été transmis, mais conservé encore à l'époque cicéronienne dans des passages comme les suivants :

César, *B. G.* 7, 40, 6 : *Haedui manus tendere et deditionem significare et proiectis armis mortem deprecari incipiunt.*

« Les Héduens tendent les mains, font comprendre qu'ils se rendent et, jetant bas leurs armes, cherchent par leurs prières à éviter la mort ».

Cicéron, *Verr.* 1, 157 : *Iam qui ex calamitate senatoris populi Romani... spolia domum suam referre... conatus sit, is ullam ab sese calamitatem poterit deprecari?*

« Maintenant celui qui, profitant du malheur d'un sénateur du peuple romain, ... a entrepris d'emporter ses dépouilles dans sa propre maison pourrait-il détourner de lui par ses prières quelque malheur? ».

Les réflexions d'Aulu-Gelle sur les emplois de *dēprecor* chez Ennius et Cicéron, limitées aux deux sens les plus usuels du verbe, ne donnent qu'un aperçu très incomplet de sa polysémie.

* * *

Pour étudier avec plus de précision la polysémie de *dēprecor*, il convient d'examiner l'article consacré à ce verbe dans le *Thesaurus L. L.* Les deux parties principales de cet article correspondent aux deux sens fondamentaux qui sont ainsi définis : I i. q. *precando aliquid avertere conari*[21]; II i. q. *valde precari*[22].

Nous ne nous arrêterons guère à la première partie de cet article où sont regroupées les acceptions du verbe dans lesquelles le préverbe *dē* marque l'éloignement. En effet la polysémie de *dēprecor* n'y est pas décrite de façon précise[23]. Pour notre part, nous proposons de distinguer, pour cette seule valeur d'éloignement du préverbe, quatre acceptions différentes[24].

La deuxième grande partie de l'article regroupe sous le titre général *ualde precari* diverses acceptions qui sont mieux définies. Sous un *A* intitulé *generatim* sont réunis les emplois où *dēprecor* signifie d'une façon générale

20. Voir E. BENVENISTE, « Problèmes sémantiques de la reconstruction », *Problèmes de linguistique générale*, I, p. 289 sq.

21. Col. 598, l. 68 sq.

22. Col. 600, l. 1 sq. Notons dès maintenant que, dans cet article *dēprecor*, le sens de « maudire » attesté chez Catulle, pourtant défini (col. 602, l. 67 sq.) par les mêmes synonymes que chez Aulu-Gelle (*detestari, execrari, depellere, abominari*), est rattaché au second sens fondamental du verbe (*valde precari*), ce qui est tout à fait contraire à la doctrine d'Aulu-Gelle; voir *infra*, p. 79.

23. Les deux divisions A et B y correspondent seulement aux constructions du verbe : emploi avec divers compléments ou emploi absolu.

24. Voir le Tableau des sens et acceptions de *dēprecor infra*, p. 84, sous I. Valeur d'éloignement de dē.

« demander par des prières instantes, supplier »; ils sont répartis en trois subdivisions.

La première subdivision (col. 600, l. 4 sq.), où *dēprecor* est présenté comme synonyme de *expostulare*, « demander instamment », rassemble des exemples où le verbe reçoit un complément désignant soit une personne, soit une chose; aucune distinction n'est faite, à tort nous semble-t-il, entre le tour *deprecari aliquid ab aliquo* rencontré dans le *Pro Sulla* 72 et le tour *deprecari aliquem ab aliquo* attesté dans le *De lege agraria* 2, 100[25].

Dans la deuxième subdivision (col. 600, l. 45 sq.), *dēprecor* est défini comme l'équivalent de *aliquem orare, implorare, supplicare*. Nous avons cité le passage du *Pro Sestio* 27 comme exemple de cet emploi du verbe dans l'acception de « prier, supplier » une personne[26]; il est surprenant que ce passage ne soit pas cité dans cette subdivision de l'article et qu'on y trouve en revanche le passage des *Lettres Familières* 4, 7, 6[27], qui n'a pas à être classé ici, puisqu'il s'agit alors d' « intercéder en faveur de quelqu'un » et non pas « auprès de quelqu'un ». Il serait intéressant de comparer les emplois de *deprecari aliquem*, « prier, supplier quelqu'un » et de *precari aliquem*. Bornons-nous ici à quelques indications concernant les emplois dans un contexte religieux : alors que *precari deum* est bien attesté dès l'époque archaïque[28], les premières occurrences de *dēprecārī* avec un complément désignant une divinité se rencontrent chez Pétrone et Apulée[29]. En revanche, dans la latinité tardive, cet emploi de *dēprecārī* devient fréquent, surtout chez les auteurs chrétiens[30]. Mais la valeur augmentative du préverbe s'est alors affaiblie et *dēprecārī* tend à devenir un simple équivalent de *precārī*[31].

La troisième subdivision (col. 601, l. 32 sq.) réunit les emplois absolus de *dēprecor* dans l'acception de « prier instamment, supplier », type d'emploi attesté depuis Cicéron. Citons un passage du *De officiis* 3, 109 : *Honestius hic quam Q. Pompeius quo... deprecante accepta lex non est*, « Il (Mancinus) agissait de façon plus belle que Quintus Pompée; c'est sur la prière instante de ce dernier que la loi ne fut pas adoptée »[32]. Sont classés également dans cette subdivision les passages où l'on rencontre le tour *non*

25. Sur les sens de *dēprecor* dans ces passages, voir *supra* p. 73. Dans le Tableau des sens et acceptions de *dēprecor*, les deux tours correspondent respectivement aux acceptions 2' et 4'; voir *infra*, p. 84 et 85.

26. Voir *supra*, p. 73. *Deprecari aliquem*, « intercéder auprès de quelqu'un, prier quelqu'un », est l'acception 5' du Tableau; voir *infra*, p. 85.

27. Voir *supra*, p. 73.

28. Par exemple chez Ennius, Ann. 52 : *te sale nata precor, Venus.*

29. Pétrone, 133, 2 : *sic deprecatus sum numen auersum*; Apulée, *Met.* 11, 25, 7 : *ad istum modum deprecato summo numine.*

30. Voir l'article *dēprecor* du *Thesaurus*, col. 600, l. 63 sq.

31. Voir l'article *dēprecor* du *Thesaurus*, col. 600, l. 45 : « apud Eccl. praecipue i. q. deo orare, vi praepositionis debilitata ». Dans la Vulgate, par exemple, il est significatif qu'on puisse relever près d'une centaine d'occurrences de *dēprecor* (où le verbe n'est pas toujours utilisé dans son acception religieuse) et seulement douze occurrences de *precor*. Il est intéressant aussi de noter que *dēprecor* correspond alors à différents verbes grecs de la Septante : δέομαι (*Gen.* 25, 21), καταδέομαι (*Gen.* 42, 21), ἱκετεύω (*2 Par.* 20, 4), ἐξιλάσκομαι (*Exod.* 32, 30), προσεύχομαι (*2 Par.* 33, 13), etc.

32. Cet emploi correspond à l'acception 1' du Tableau (voir *infra*, p. 84; *dēprecārī* est en effet alors l'équivalent de *ualdē precārī*; c'est un sens qu'on peut considérer comme originel (voir *supra*, p. 75).

deprecor quin (col. 602, l. 5 sq.), dont les vers de Catulle cités précédemment [33], et nous verrons que ce classement est contestable [34].

La deuxième division du II (*ualde precari*) réunit sous un *B* intitulé *speciatim* deux emplois très différents du verbe, à savoir dans une première subdivision celui où il équivaut à *ueniam postulare* et dans une seconde subdivision celui où il signifie « maudire ».

La première subdivision (col. 602, l. 32 sq.) indique, comme synonymes de *dēprecārī, ueniam postulare, remissionem petere, excusare, purgare*, ce qui crée quelque confusion. En effet, *ueniam postulare, remissionem petere* traduisent l'idée de « demander pardon », alors que *excusare* et *purgare* signifient « justifier, disculper », autrement dit « accorder le pardon ». *Dēprecārī* a pu servir à traduire ces deux notions, mais elles ne sauraient être confondues et il nous semble même que la valeur du préverbe *dē* n'est pas identique dans les deux cas.

Dēprecārī, « demander pardon », est à juste titre classé ici, c'est-à-dire sous la rubrique *ualde precari* où le préverbe a valeur augmentative [35]. Nous n'avons pas encore cité d'exemple de cette acception qui est bien attestée chez Cicéron; le verbe est d'ordinaire employé absolument comme dans ce passage des *Lettres à Atticus* 11, 6, 7 : *Quintum fratrem audio profectum in Asiam ut deprecaretur*, « J'apprends que mon frère Quintus est parti pour l'Asie afin de demander grâce ». *Dēprecārī* exprime alors l'idée de « demander pardon, demander grâce » pour soi-même et non plus celle d'intercéder en faveur d'autrui.

Après les emplois absolus, sont classés dans la même subdivision (col. 602, l. 54 sq.) des passages où *dēprecārī* reçoit pour complément des substantifs comme *culpa* ou *error*. C'est alors seulement que le verbe est synonyme de *excusare* ou *purgare* : il signifie alors en effet « excuser » une faute, une erreur. C'est un emploi du verbe qui peut être ancien, si l'on en croit Aulu-Gelle qui cite un fragment de Cornélius Nepos rapportant des propos de Caton le Censeur : *N. A.* 11, 8, 4 : «*Ne tu, inquit, Aule, nimium nugator es, cum maluisti culpam deprecari quam culpa uacare* », « Assurément, dit-il, toi, Aulus, tu es un grand diseur de balivernes, puisque tu as préféré te disculper d'une faute plutôt que de ne pas la commettre ». Dans un autre passage, Aulu-Gelle utilise lui aussi *dēprecārī* dans un emploi semblable : *N. A.* 12, 2, 8 : *Atque ibi homo nugator Ciceronis errores deprecatur*, « Puis ce diseur de balivernes se met à excuser les erreurs de Cicéron ». Pour notre part, nous pensons que l'acception « excuser » est à séparer nettement de l'acception « demander pardon » et qu'elle doit être rattachée à l'autre valeur du préverbe *dē*, celle qui marque l'éloignement [36].

La seconde subdivision est consacrée aux emplois où le verbe signifie « maudire » (col. 602, l. 67 sq.). Outre l'occurrence du poème 92 de Catulle, sont proposées trois références, dont deux seulement sont à

33. 44, 18-19; voir *supra*, p. 70.
34. Voir *infra*, p. 79.
35. Cet emploi correspond à l'acception 3' du Tableau (voir *infra*, p. 85).
36. Cet emploi correspond à l'acception 4 du Tableau (voir *infra*, p. 84).

retenir[37] : Aulu-Gelle, *N. A.* 2, 23, 12 : *uxoris locupletis superbiam deprecans*, « maudissant l'orgueil de sa riche épouse » et Apulée, *Met.* 9, 23 : *Tunc uxor egregia diras deuotiones in eum deprecata*, « La vertueuse épouse prononça contre lui (son mari) les pires imprécations ».

Le classement de *dēprecor*, « maudire », sous la rubrique II de l'article du *Thesaurus* (*ualde precari*) est en contradiction avec l'analyse d'Aulu-Gelle qui regroupe cet emploi du verbe avec ceux qui servent à exprimer l'idée d' « écarter, éloigner, repousser »[38]. S'il fallait choisir entre ces deux analyses, c'est celle d'Aulu-Gelle que nous préfèrerions, c'est-à-dire celle qui conduit à reconnaître dans le préverbe *dē* l'indication de l'éloignement. Mais il nous semble nettement préférable de supposer pour *dēprecor*, « maudire », une troisième valeur du préverbe qui, dans la polysémie de *dēprecor*, concerne cette seule acception[39]. Nous nous appuyons, pour étayer cette hypothèse, sur une étude consacrée aux verbes français comportant le préverbe *dé-*, à savoir l'article de M. N. GARY-PRIEUR, « *Déboiser et déboutonner* : remarques sur la construction du sens des verbes dérivés par *dé-* »[40]. Si l'on considère simplement ce que l'auteur appelle les intuitions sémantiques[41], il paraît évident que *dé-* peut être paraphrasé par « enlever un objet » dans *déboiser* qui signifie « enlever, arracher des arbres », alors que ce n'est pas le cas dans *déboutonner*, verbe qui ne décrit pas l'action d' « arracher des boutons »... Dans une forme comme *déboutonner* on peut paraphraser le préverbe *dé-* par « inverser le processus ». M. N. GARY-PRIEUR précise que dans ce cas la signification de *dé-* n'est pas un composant sémantique, mais une opération; on peut retenir la formule selon laquelle *dé-* est un opérateur d'inversion[42]. Il nous semble qu'on peut utiliser cette formule pour définir la valeur de *dē* dans *dēprecārī*, « maudire ». Le sens de « maudire » n'est pas dérivé d'un autre sens de *dēprecor*; c'est, au même titre que *dēprecor*, « prier instamment », ou *dēprecor*, « détourner par des prières », un emploi qui s'explique directement à partir du verbe simple *precor*. Si l'on définit *precor*, « adresser des paroles de prières », en distinguant trois traits sémantiques, trois sèmes, *dēprecor*, « maudire », peut se définir « adresser des paroles d'imprécation, de malédiction »[43]. Bien que « imprécation, malédiction » ne soient pas exactement

37. Un autre passage cité dans l'article (Properce 2, 34, 17) n'est pas à classer ici : l'expression *lecto te deprecor*, interprétée parfois « pour sa couche je te demande grâce » (ainsi traduit D. PAGANELLI dans son édition de Properce dans la *C. U. F.*), correspond en fait à une construction *deprecari aliquem aliqua re*, « prier instamment quelqu'un de s'écarter de quelque chose ». On comprendra donc « je te prie instamment de t'écarter de cette couche » et on reconnaîtra là un emploi de *dēprecor* où le préverbe marque l'éloignement; cet emploi est à classer sous l'acception 1 du Tableau (voir *infra* p. 84).

38. Voir *supra*, n. 22. Voir aussi la fin du chapitre d'Aulu-Gelle, 7, 16, 13 : *Sic igitur Catullus eadem se facere dicit quae Lesbiam, quod et malediceret ei palam respueretque et recusaret detestareturque assidue et tamen eam penitus deperiret*, où *deprecari* est glosé à l'aide de *respuere, recusare* et *detestari*.

39. Elle constitue à elle seule le III du Tableau (voir *infra*, p. 85).

40. Article paru dans *Grammaire transformationnelle : syntaxe et lexique*, Études réunies par J.-C. CHEVALIER, Lille III, 1976, p. 95 sq.

41. *Op. cit.*, p. 101.

42. *Op. cit.*, p. 115.

43. On peut formuler ainsi ces analyses sémiques : /adresser[1]/ /des paroles[2]/ /de prière[3]/ pour *precor*; /adresser[1]/ /des paroles[2]/ /d'imprécation, de malédiction[3]/ pour *dēprecor*, « maudire »; pour les analyses sémiques des autres acceptions de *deprecor*, voir *infra*, p. 84 sq.

des antonymes de « prière », on peut considérer que *dē* sert ici d'opérateur d'inversion [44].

Cette valeur d'inversion de *dē* se retrouve dans d'autres verbes latins. Citons seulement deux exemples : d'abord celui de *dēscendō*, où l'on peut être tenté de donner au préverbe *dē* le sens de « de haut en bas », comme dans *dēspiciō*, « regarder de haut en bas » ou dans *dēiciō*, « jeter d'en haut ». Mais on ne peut, dans *dēscendō*, conserver à *scandō* le sens de « monter » ; il faut reconnaître là encore une valeur de *dē* qui inverse le processus décrit par le verbe simple. Citons ensuite l'exemple de *dēhortor* qui nous paraît une forme intéressante pour expliquer l'apparition d'un *dēprecor* signifiant « maudire » ; *dēhortor*, « dissuader », exprime le processus inverse de celui que dénote *hortor*, « exhorter, encourager ». Les deux verbes sont clairement opposés dans Plaute, *Poen.* 674-675 : *neque nos hortari neque dehortari decet / hominem peregrinum.* Il nous semble que ce verbe ancien, bien attesté dès l'époque archaïque, signifiant « adresser des paroles de dissuasion », a pu servir de modèle pour un *dēprecor*, « adresser des paroles d'imprécation ».

* * *

L'autre emploi de *dēprecor* que nous avons rencontré chez Catulle (44, 18) [45], mais auquel Aulu-Gelle ne fait pas allusion, pose un problème d'interprétation. Il s'agit ici de l'expression *non deprecor quin* que nous avons proposé de traduire par « je ne refuse pas que ». Le classement et l'interprétation de ce tour dans l'article *dēprecor* du *Thesaurus* ne nous paraissent pas satisfaisants. En effet le rédacteur de cet article indique qu'après *nec deprecor* il faut sous-entendre *a deis* et en conséquence il classe le passage sous la rubrique *ualde precari*, dans la subdivision *aliquem orare* (col. 602, l. 5) ; on devrait alors comprendre « et je ne supplie pas les dieux de ne pas (faire telle chose) », ce qui rend l'ensemble de la phrase fort obscur.

Ouvrons une parenthèse sur la valeur de la conjonction *quīn* dans ce tour. Pourquoi doit-on traduire soit « je ne refuse pas *que* », soit « je ne supplie pas *que ne pas* », en conservant seulement dans ce deuxième cas la valeur négative originelle de *quīn*? C'est un problème auquel nous nous sommes intéressé dans notre article « Les complétives en *quin, quominus* et le jeu des négations » [46]. Nous sommes parvenu à cette conclusion que *quīn* et *quōminus* ne voient s'effacer leur valeur négative que lorsque les verbes dont dépendent ces conjonctions comportent un trait lexical négatif : ce sont des verbes signifiant « empêcher », « refuser » ou « douter », que l'on peut appeler verbes à négation inhérente. Après les autres verbes *quīn*

44. Sur les problèmes posés par différents types d'antonymie, voir R. MARTIN, *Inférence, Antonymie et Paraphrase. Éléments pour une théorie sémantique*, Paris, 1976, p. 59 sq.

45. Voir *supra*, p. 70.

46. Dans *Études de linguistique générale et de linguistique latine offertes à Guy SERBAT*, Paris, 1987, p. 279 sq.

conserve sa valeur pleinement négative : on pourra ainsi opposer les deux tours *non dico quin*, « je ne dis pas *que ne pas* » et *non nego quin*, « je ne nie pas *que* ». Ainsi donc, si nous donnons à *dēprecor* le sens de « supplier », *quīn* conserve sa valeur négative, tandis que si nous donnons au verbe le sens de « refuser », c'est-à-dire si le verbe est un verbe à négation inhérente comme *recūsō*, *quīn* perd cette valeur négative.

Pour interpréter l'expression *nec deprecor quin* dans le passage de Catulle, on pourrait supposer qu'il serait possible de traduire *dēprecor*, non par « refuser », mais par « demander », en conservant alors à *quīn* sa valeur négative; l'expression signifierait « je ne demande pas de ne pas ». Le sens de l'ensemble de la phrase n'en serait peut-être pas modifié, mais cette façon de s'exprimer comportant une accumulation de négations paraît peu naturelle (elle est de nature à obscurcir l'énoncé)[47]; d'autre part, nous possédons plusieurs indices qui invitent à interpréter *dēprecor* comme un verbe de refus dans le syntagme *non (nec) deprecor.*

Nous trouvons un premier indice dans le commentaire fait par Servius au difficile passage de l'*Énéide* 12, 931 : *Equidem merui nec deprecor*, paroles de Turnus où le sens de *merui* et celui de *dēprecor* posent problème, comme l'a bien montré J. PERRET dans les notes de son édition[48]. Pour sa part, Servius propose comme équivalents de *nec deprecor, non refuto, non recuso*, ce qui serait un excellent indice, si la polysémie de *dēprecor* ne permettait ici d'autres interprétations[49].

Un autre indice, plus sûr, est fourni par la construction de *non (nec) deprecor* avec un infinitif complément. Cette fois aucune hésitation n'est possible : ainsi chez Lucain 9, 213-214 : *non deprecor hosti / seruari, dum me seruet ceruice recisa*, « je ne refuse pas d'être gardé pour l'ennemi, pourvu qu'il ne me garde que la tête tranchée ». Une interprétation de *non deprecor* par « je ne demande pas » aboutirait ici à une phrase dépourvue de sens. Enfin le syntagme *nec deprecor* apparaît aussi comme un équivalent de *nec recuso* dans la *Thébaïde* de Stace, 8, 116-117 : *nec deprecor umbram / accipere*, « je ne refuse pas de devenir une ombre ».

Il reste à classer cette acception de *dēprecor* maintenant bien établie. Le classement proposé pour le syntagme *nec deprecor quin* dans l'article du *Thesaurus* dans la subdivision *aliquem orare* ne peut convenir[50]; sont également classés à tort dans cette subdivision les passages de Lucain et de Stace cités précédemment, où l'acception de « refuser » est la seule possible. En fait, lorsqu'il est synonyme de *recūsō*, *dēprecor* est à rapprocher des emplois où il exprime l'idée d' « écarter », de « repousser ». Cet emploi du

47. Voir les remarques de B. de BOYSSON-BARDIES, *Négation et performance linguistique*, 1976, p. 98-99, que nous citons dans notre article « Les complétives en *quin, quominus* et le jeu des négations », p. 284.

48. *C. U. F.*, 1980, p. 160, n. 1. J. PERRET, qui dans sa traduction a choisi pour *nec deprecor* l'interprétation de Tibérius Donatus, « je ne demande pas de grâce », indique dans sa note trois autres interprétations possibles : « Mais le sens peut être « et j'en prends acte » (Servius : *non refuto, non recuso*). Ou « et je ne regrette rien » (proprement : je ne m'excuse pas...). Ou « et je ne te maudis pas »... Voir aussi p. 260 la note au v. 931.

49. Voir dans notre note 48 les diverses interprétations proposées par J. PERRET.

50. Col. 602, l. 5 sq.

verbe est à classer parmi les emplois de *dēprecor* où *dē* exprime une valeur d'éloignement [51].

* * *

Nous avons surtout étudié les deux valeurs de *dēprecor* rencontrées chez Catulle, mais, chemin faisant, nous avons eu l'occasion d'examiner les autres acceptions du verbe et de donner ainsi une idée de sa riche polysémie. Nous proposons dans le Tableau des sens et acceptions qui suit une description complète de cette polysémie.

Nous avons distingué trois sens (I, II, III), c'est-à-dire trois emplois de *dēprecor* où le préverbe *dē* offre une valeur différente (éloignement, intensité ou inversion). Ce sont trois sens indépendants; on ne peut les faire dériver les uns des autres. A chacun des deux premiers sens, nous avons rattaché une série d'acceptions (1, 2, 3, etc.; 1', 2', 3', etc.), en indiquant en note, pour chacune d'entre elles, les références aux textes que nous avons cités [52].

Pour décrire l'histoire du verbe, nous nous sommes efforcé de montrer comment telle acception pouvait dériver de telle autre. Pour cela, nous avons formulé pour chaque acception une analyse sémique, c'est-à-dire que nous avons essayé de distinguer les différents traits sémantiques, les différents sèmes, qui entrent dans la structure de chaque sémème. A chaque acception doit correspondre un sémème différent (désigné dans le Tableau par Σ), c'est-à-dire un ensemble de sèmes qui, à chaque fois, diffère par au moins un sème de chaque autre ensemble de sèmes.

Pour répondre à certaines des critiques qui sont souvent faites [53], il faut préciser que l'analyse sémique ne vise pas à donner une description exhaustive du contenu des mots, mais seulement à en dégager les traits sémantiques qui s'opposent : ces traits oppositifs doivent permettre de distinguer les différentes acceptions d'un mot ou bien de différencier le sens d'un mot de celui de ses synonymes. La difficulté réside dans le choix de ces traits, de ces sèmes, car il n'existe pas de critère sûr pour les formuler [54]. Aussi les sémèmes que nous avons proposés pourraient-ils être modifiés soit en ce qui concerne le nombre des sèmes distingués, soit en ce qui concerne la formulation de ces sèmes.

Il nous semble en tout cas que l'analyse sémique est très utile pour

51. C'est sous le I l'acception 2 du Tableau; voir *infra*, p. 84.

52. Pour simplifier, nous avons dénommé « acceptions » toutes les valeurs de *dēprecor* qui se rattachent aux deux premiers sens du verbe. Il serait possible de faire une distinction plus rigoureuse entre « sens » et « acception » en adoptant les définitions proposées par Fr. RASTIER, *Sémantique interprétative*, Paris, 1987, p. 65-68. C'est ce que nous avons fait dans notre article « La polysémie du verbe *litāre* » (à paraître dans le *B. S. L.*), où nous avons distingué polysémie de sens et polysémie d'acceptions.

53. Voir S. STATI, *La sémantique des adjectifs en langues romanes*, Documents de linguistique quantitative 39, Paris, 1979, qui cite certaines de ces critiques et y répond, p. 15 sq.

54. Voir une présentation de l'analyse sémique ou componentielle dans S. STATI, *La sémantique...*, *op. cit.*, p. 2 sq.

éclairer les évolutions sémantiques [55]. Elle permet de mieux comprendre le phénomène de la polysémie : en se fondant sur des analyses sémiques, on peut distinguer, comme l'a fait R. MARTIN [56], six types de polysémie. L'histoire de *dēprecor* n'offre guère d'exemples que de deux types de polysémie, ceux que M. BRÉAL appelait déjà restriction de sens et élargissement de sens (on préfère dire désormais extension de sens) [57].

Plusieurs acceptions dérivées de l'acception 1 (« écarter, repousser par des prières ») s'expliquent comme des extensions de sens : un sème ou plusieurs sèmes sont alors occultés (dans la formulation des sémèmes du Tableau les sèmes occultés sont placés entre parenthèses) : l'acception 2 résulte de l'occultation du sème^3 (« de prière ») présent dans le sémème Σ^1 ; dans l'acception 3 (« écarter, repousser ») seul subsiste le sème^4 du sémème Σ^1.

Toutes les acceptions classées sous II, mise à part l'acception 1', s'expliquent au contraire comme des restrictions de sens, type de polysémie qui consiste dans l'addition d'un ou plusieurs sèmes (dans la formulation des sémèmes du Tableau les sèmes additionnels sont en italique) : les acceptions 2', 4' et 5' résultent de l'addition d'un sème^5 (respectivement /pour obtenir/, /en faveur de/ et /pour fléchir/) aux quatre sèmes du sémème Σ^5 ; l'acception 3', quant à elle, dérive de l'acception 2' par addition d'un sème^6 (« le pardon »).

Un troisième type de polysémie est représenté dans l'histoire de *dēprecor*, celui qu'on rencontre dans l'acception 4 (« excuser, disculper »), où le sème « pour excuser » est substitué au sème « pour écarter » du sémème Σ^1 ; dans la terminologie de R. MARTIN (voir n. 56), ce type de polysémie est dénommé « polysémie étroite ».

Ainsi donc les deux sens fondamentaux de *dēprecor*, « s'efforcer de détourner par des prières » et « adresser des prières avec instance », ont été à l'origine de deux riches séries d'acceptions, mais les évolutions sémantiques se sont produites dans chacune des séries selon des types de polysémie différents.

55. Voir notre étude « The structure of signifié : the usefulness and limitations of analysis into relevant features (with applications to Latin) », dans Robert COLEMAN, *New Studies in Latin Linguistics*, SLCS 21, 1991, p. 63 sq.

56. *Pour une logique du sens*, Paris, 1983, p. 63 sq.

57. Dans son ouvrage *Essai de sémantique, science des significations*^{6}, Paris, 1924, p. 107 sq. et 117 sq.

TABLEAU
DES SENS ET ACCEPTIONS DE *DĒPRECOR*

Σ : sémème
/...[1]/ /...[2]/ : sèmes
entre (...) : sèmes occultés
en italiques : sèmes additionnels

I. **Valeur d'éloignement de** *dē* :
dēprecārī, « s'efforcer de détourner par des prières ».

1) *deprecari aliquid* (*periculum*, *mortem*) avec sujet nom de personne :
« écarter, repousser par des prières » [58] (rarement *deprecari aliquem aliqua re)* [59].
Σ^1 : /adresser[1]/ /des paroles[2]/ /de prière[3]/ /pour écarter, détourner[4]/ (qqch ou qqn).

2) (*non*) *deprecari* (*quin*, *quominus*) :
« refuser » [60].
Σ^2 : /adresser[1]/ /des paroles[2]/ /(de prière)/ /pour écarter, empêcher[3]/ (qqch) acception dérivée de 1 (occultation du sème[3] : **extension de sens**).

3) *deprecari aliquid* (*seruitutem*, *letum*) avec sujet nom de personne :
« écarter, repousser » [61] (parfois avec sujet nom de chose) [62].
Σ^3 : /(adresser)/ /(des paroles)/ /(de prière)/ /(pour) écarter, repousser[1]/ (qqch) acception dérivée de 1 (occultation des sèmes[1], [2], [3] : **extension de sens**).

4) *deprecari aliquid* (*culpam*, *errores*) avec sujet nom de personne :
« excuser, disculper » [63].
Σ^4 : /adresser[1]/ /des paroles[2]/ /(de prière)/ */pour excuser[3]/* (qqch)
acception dérivée de 1 (substitution d'un sème : /pour excuser[3]/ est substitué à /pour détourner[4]/ : **polysémie étroite**).

II. **Valeur augmentative de** *dē* :
dēprecārī, « adresser des prières avec instance ».

1') *deprecari* (employé absolument) :
« prier instamment, supplier » [64].
Σ^5 : /adresser[1]/ /des paroles[2]/ /de prière[3]/ /avec instance[4]/

2') *deprecari aliquid* (*uitam*) :
« demander avec instance » (acception antonymique de 1) [65].
Σ^6 : /adresser[1]/ /des paroles[2]/ /de prière[3]/ /avec instance[4]/ */pour obtenir[5]/* (qqch)
acception dérivée de 1' (addition du sème[5] : **restriction de sens**).

58. César, *B. G.* 7, 40, 6; Cicéron, *Verr.* 1, 157 (*supra*, p. 76).
59. Properce, 2, 34, 17 (*supra*, n. 37).
60. Catulle, 44, 18-19 (*supra* p. 70 et p. 80).
61. Ennius, *Trag.* (éd. JOCELYN) v. 134 et v. 141-142 (*supra*, p. 74 et 75).
62. Cicéron, *Rep.* 6, 2, 2 (*supra*, p. 75).
63. Cornélius Népos, *frgt* in Gell., *N. A.* 11, 8, 4; Aulu-Gelle, *N. A.* 12, 2, 8 (*supra*, p. 78).
64. Cicéron, *Off.* 3, 109 (*supra*, p. 77).
65. Cicéron, *Sull.* 72 (*supra*, p. 73).

3') *deprecari* (employé absolument) :
« demander pardon, demander grâce » [66].
Σ^7 : /adresser[1]/ /des paroles[2]/ /de prière[3]/ /avec instance[4]/ /pour obtenir[5]/ /*le pardon*[6]/ (de qqn)
acception dérivée de 2' (addition du sème[6] : **restriction de sens**).

4') *deprecari alicui* :
« intercéder » (en faveur de qqn) [67].
deprecari aliquem (*ab aliquo*) :
« intercéder » (en faveur de qqn auprès de qqn) [68].
Σ^8 : /adresser[1]/ /des paroles[2]/ /de prière[3]/ /avec instance[4]/ /*en faveur de*[5]/ (qqn)
acception dérivée de 1' (addition du sème[5] : **restriction de sens**).

5') *deprecari aliquem* :
« intercéder » (auprès de qqn) [69].
Σ^9 : /adresser[1]/ /des paroles[2]/ /de prière[3]/ /avec instance[4]/ /*pour fléchir*[5]/ (qqn)
acception dérivée de 1' (addition du sème[5] : **restriction de sens**).

III. Valeur d'inversion de *dē* :

deprecari aliquem :
« maudire » (qqn) [70].
Σ^{10} : /adresser[1]/ /des paroles[2]/ /d'imprécation, de malédiction[3]/ (à qqn).

66. Cicéron, *Att.* 11, 6, 7 (*supra*, p. 78).
67. Plaute, *Asin.* 946 ; *Épid.* 687 (*supra*, n. 14).
68. Cicéron, *Leg. agr.* 2, 100 ; *Fam.* 4, 7, 6 (*supra*, p. 73).
69. *Cicéron, Sest.* 27 (*supra*, p. 73).
70. Catulle, 92, 3 (*supra*, p. 71) ; Aulu-Gelle, *N. A.* 2, 23, 12 ; Apulée, *Met.* 9, 23 (*supra*, p. 79).